

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE-SAINT-DENIS
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du lundi 25 mai 2020

°_°_°_°_°

L'an deux mille vingt, le **25 mai à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 18 mai 2020 s'est assemblé à la Salle Mozart de l'Espace des Arts sous la présidence de **Madame Anne-Marie LEPAGE, Conseillère Municipale la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal**, et ensuite de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné **M. Mamadou Macinanké DIALLO**, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. MARC SUJOL, MME ANNICK GARTNER, M. PATRICK SARDA, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. SERGE CARBONNELLE, MME GENEVIEVE SIMONET, MME SABRINA ASSAYAG, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. RENE RAPELLIN, M. JACKIE SIMONIN, MME THERESE HOUET, MME MARTINE BERJOT, MME BRIGITTE SLONSKI, MME PATRICIA CORN, MME CHANTAL TROTTET, M. PHILIPPE DALLIER, M. JACQUES MENZILDJIAN, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. XAVIER CONABADY, MME MELANIE PRUNOT, MME CATHERINE LOOTVOET, MME ANISSA MEZZI, M. CEDRIC GINJA, M. JEAN-MARC AYDIN, M. YOHAN NONOTTE, M. MAMADOU MACINANKE DIALLO, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, M. LAURENT VIOLLEAU

Conformément au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente, ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

M. Thierry DELORME donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER, Mme Sandrine CALISIR donne pouvoir à M. Bernard DENY

Absents excusés :

Absents :

Administration :

M. BOMBIERO, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme CHANEY, Responsable des Affaires Générales
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

20h00, la séance a été ouverte sous la présidence de Madame Katia COPPI, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal, après avoir fait l'appel, installés dans leurs fonctions.

Monsieur Mamadou Macinanké DIALLO a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Madame le Maire précise que, dans le contexte de crise sanitaire relatif au coronavirus, le Conseil Municipal d'installation devra être très court, tout comme les discours.

Madame Anne-Marie LEPAGE, Conseillère Municipale la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée.

Discours de Madame LEPAGE :

*« Monsieur le Sénateur, Cher Philippe,
Madame la Conseillère Départementale, Chère Katia,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collèges,*

Mes premiers mots seront pour vous féliciter, vous qui, élus ou réélus, aurez l'honneur de représenter les Pavillonnais ces six prochaines années.

Pierre-Christian TAITTINGER, à l'éloquence reconnue, doyen d'âge en 2008 à la mairie du 16^{ème} arrondissement de Paris, avait commencé son discours par cette phrase : « Le discours du doyen doit avoir un charme, c'est d'être suffisamment court pour n'ennuyer personne ». Je vous rassure en vous confirmant que c'est l'objectif que je me suis fixée.

Permettez-moi de commencer par évoquer les doyens qui m'ont précédés et que j'ai connus : Simone LACROIX, Paul MORTÉS et Jacqueline DURAND. Je leur dois beaucoup et je tiens à les remercier.

Je voudrais aussi vous dire que le rôle du doyen ou de la doyenne, est éphémère. Il ne dure que quelques instants puisqu'il consiste à présider le premier Conseil de la mandature jusqu'au moment où le nouveau maire est élu. Le rôle du plus jeune ou de la plus jeune d'entre nous, en revanche, est plus durable puisqu'il consistera à faire l'appel au début de chaque séance du Conseil Municipal pendant six ans.

Permettez-moi de me présenter en quelques mots : originaire du 16^{ème} arrondissement de Paris, je suis venue aux Pavillons-sous-Bois pour la première fois en 1954, dans la salle du SEP, pour un match de basket. En octobre 1966, âgée de 24 ans, je suis revenue car j'avais été nommée professeur de mathématiques au collège de la Basoche. En 2007, à 65 ans, j'ai pris ma retraite mais je n'ai quitté le collège Eric Tabarly, où j'avais terminé ma carrière, qu'en 2008.

Depuis, je suis Conseillère Municipale. J'entame une troisième mandature après avoir consulté Philippe DALLIER, Katia COPPI, diverses personnes également, et surtout parce que de nombreux Pavillonnais m'ont fait savoir qu'ils souhaitaient que je me représente. J'habite les Pavillons-sous-Bois depuis 31 ans.

A partir d'aujourd'hui, tous ensemble, nous aurons la responsabilité et l'honneur, pour les six années qui viennent, de servir les Pavillonnais. J'aiderai de mon mieux ceux qui le souhaiteront car rien n'est simple lorsqu'on débute.

Mes chers collègues, je vous remercie. »

Madame LEPAGE procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

2020.00014 - Élection du Maire

Madame LEPAGE invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Comme le veut la tradition, il est d'usage qu'un élu de l'Opposition participe au dépouillement. Elle propose de désigner comme assesseurs : Monsieur Jean-François CHLEQ et Monsieur Yohan NONOTTE, s'ils en sont d'accord.

Avant de demander au secrétaire de séance d'appeler chaque membre du Conseil à voter, pour le bon déroulement de ce scrutin, elle invite les membres du Conseil Municipal à voter à main levée : ceux qui souhaitent se rendre dans l'isoloir à l'appel de leur nom pour voter lèvent la main puis ceux qui souhaitent voter à bulletin secret à leur place lèvent la main. Le vote se fera à bulletin secret depuis leurs places.

Madame LEPAGE demande qui fait acte de candidature à l'élection du Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

Madame Katia COPPI et **Monsieur Bernard DENY** ont fait acte de candidature.

Monsieur DENY intervient pour demander s'il peut prononcer une déclaration.

Monsieur DALLIER répond qu'aucune déclaration ne doit être prononcée avant l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom par Monsieur Mamadou Macinanké DIALLO, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de votes.

Après dépouillement, **Madame LEPAGE** indique que les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	35
f. Majorité absolue	18

Ont obtenu :

- Madame Katia COPPI : 31 (trente et une) voix,
- Monsieur Bernard DENY : 4 (quatre) voix.

Madame Katia COPPI ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Applaudissements de l'Assemblée.

Madame COPPI, élue Maire, reprend la présidence du Conseil Municipal.

Discours de Madame le Maire :

« Monsieur le Premier Vice-Président du Sénat, Maire Honoraire, Cher Philippe DALLIER, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Comme je vous l'ai dit précédemment, mon discours devra être court compte tenu des circonstances.

Je tiens tout d'abord à remercier les Pavillonnais et Pavillonnaises qui ont renouvelé leur confiance à l'équipe municipale sortante pour la cinquième fois. Merci beaucoup.

Je remercie les membres du Conseil Municipal pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant Maire des Pavillons-sous-Bois. Je saurai m'en montrer digne.

Je suis honorée de conduire cette mission avec vous tous à mes côtés, que ce soit les élus ou l'administration. Aujourd'hui, c'est une équipe nouvelle composée d'élus expérimentés et d'élus nouveaux qui est en place. Bien que pas encore élus officiellement, ils étaient présents et ont participé aux différentes tâches que la pandémie nous a imposées.

Je n'oublie pas ceux avec qui nous avons travaillé pendant plusieurs mandats, partage d'idées, de complicité et d'amitié sans jamais baisser les bras. Nous nous sommes impliqués avec sérieux et efficacité. Ils nous quittent parce qu'ils ont déménagé ou parce qu'ils ont fait plusieurs mandats, 25 ans parfois. C'est le cœur gros que je les remercie, mais nous ne nous perdrons pas de vue.

Bien des noms me viennent en tête mais je vais juste rappeler ceux de la dernière mandature et peut-être que je vais en oublier, j'en suis désolée : merci Sophie, merci Martine, merci Jacqueline, merci Philippe, merci Maguy, merci Fabrice, merci Christian, merci Karine. Je ne peux pas le faire aujourd'hui mais je me permettrai de vous rappeler, en d'autres circonstances, tout ce que vous avez fait pour le bien-être des Pavillonnais. Je n'oublie pas notre Paul, Adjoint au Maire, de nombreuses années. Paul vient toujours, à toutes les occasions. La preuve, il est là plus tôt que tout le monde afin de pouvoir être parmi nous. Etre élu laisse une trace indélébile, c'est ce que j'appellerai communément une drogue. Merci Paul. Nous t'aimons beaucoup.

Comme nous l'avons toujours fait avec Philippe DALLIER : courage, travail, dévouement, honnêteté et intégrité sont de rigueur.

Et pourtant, cette campagne municipale a été très particulière et marquera à jamais nos esprits. Bien sûr avec la pandémie mais pas seulement. Quelques mots à ce propos. Je n'ai jamais vu et surtout lu une campagne municipale aussi sale, au niveau du caniveau et je vis dans cette Ville depuis 56 ans.

C'est mal connaître les Pavillonnais, ce sont des gens réfléchis, la malveillance leur a déplu.

On met à la tête d'une Ville des élus qui travaillent et qui en font les preuves. Les urnes ont parlé.

Il fallait que je le dise et je ne reviendrai plus jamais là-dessus.

Entre le jour du vote et aujourd'hui, se sont passés deux bons mois d'un travail lourd et difficile causé par ce virus qui a empoisonné la Terre entière. Cependant à tout malheur quelque chose est bon, car j'ai travaillé avec l'ancienne équipe municipale et les nouveaux élus. Cela m'a confirmé que les nouveaux élus étaient très investis et surtout qu'une complicité et le sens du devoir se sont très vite instaurés entre nous tous. C'est pour moi un grand réconfort et je sais que dans les difficultés je peux compter sur tous. Merci beaucoup.

Cela fait 19 ans que je suis une élue de terrain aux côtés de mon ami Philippe DALLIER et presque 3 ans votre Maire dans des circonstances dont vous connaissez le contexte.

Quand même un petit coup de gueule en passant.

Faites ce que je dis et pas ce que je fais. Nous avons tous entendu à la télévision dimanche matin qu'un Ministre avait cumulé sa fonction avec celle de Maire de sa Ville. Pourquoi cela s'est passé différemment il y a trois ans ?

En 2017, je m'étais inscrite dans la droite ligne de Philippe DALLIER et donc à continuer les engagements qu'il avait pris et pratiqués depuis 1995. La maîtrise des dépenses publiques, la sincérité de nos comptes et surtout la bataille du denier utile.

Ces engagements étaient et sont indispensables. Nous avons toujours eu un budget limité mais sincère. La parole a été tenue et les engagements respectés. Lors de la campagne électorale nous vous avons proposé des projets équilibrés par nos recettes et nos dépenses, parfois anticipés depuis un certain temps.

Aujourd'hui cette crise mondiale, provoquée par le Coronavirus, met tous les gouvernements dans des difficultés imprévisibles. Notre économie nationale est touchée, des entreprises et commerces vont fermer et mettre leur personnel dans des situations financières délicates, voire peut-être même catastrophiques. Beaucoup de promesses d'indemnités sont faites par les gouvernements, dont le nôtre, mais « La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a ». Alors où allons-nous trouver les finances et surtout sur le dos de qui ? Jusqu'à présent les communes ont toujours été touchées. Que va-t-il en être demain ? Nous sommes tous dans le flou le plus artistique et le plus absolu. Nous avons déjà aujourd'hui des baisses de recettes et des dépenses supplémentaires difficilement prévisibles à moyen ou à long terme car nous ne savons pas combien de temps cette situation va durer.

Je peux cependant vous promettre que nous ferons avec honnêteté et clairvoyance, comme nous l'avons toujours fait depuis 25 ans avec Philippe DALLIER, toute la transparence sur le sujet et le maximum pour donner satisfaction aux Pavillonnais.

Nous avons été élus par vous, Chères Pavillonnaises, Chers Pavillonnais, je serai, nous serons toujours là pour vous écouter, vous entendre et vous aider. Le temps passe mais, comme je l'ai toujours fait, mon cœur et mon courage à la tâche sont toujours présents.

Une nouvelle équipe soudée est là.

Avant de finir ce discours, puisqu'il doit être court, je voudrais remercier l'administration. Et avec chaleur et sincérité, celui qui a été à mes côtés tous les jours, Olivier SOLER, notre Directeur Général des Services. Il a beaucoup donné pendant ces deux mois de confinement, pas de soirées et très souvent pas de week-ends.

Un grand merci à Corinne CHANEY, Hélène LEBLOND et tous les services de la Mairie présents, en particulier Julien SAMSON et les policiers municipaux, les services des CTM qui ont travaillé jusqu'à pas d'heure pour sécuriser les maisons abandonnées par leurs propriétaires pour diverses raisons. Certaines ont été squattées et ce n'était pas évident du tout...Le service Jeunesse, le service Population, le service Financier ainsi que tous ceux qui ont travaillé en télétravail dont mon Directeur de Cabinet, Etienne BOMBIERO, notre DGA, Audrey ATTALI, et tous les chefs de service. Je ne vais pas vous citer tous leurs noms car cela risquerait d'être long mais ils savent que je ne les oublie pas.

Merci aussi à tous les élus qui sont venus tous les jours me voir et m'aider, qui ont travaillé à mes côtés et aux côtés de l'administration pour que le service public fonctionne le mieux possible. J'en parlerai aussi dans un autre endroit car cela serait trop long.

Merci à Philippe, fidèle à sa Ville, qui en plus de son amitié m'apporte, et nous apporte à tous, toujours son aide et ses connaissances.

Un petit truc personnel, à cet instant j'ai une pensée très forte pour mes enfants et mes petites filles qui étaient venus lors de ma première élection. Ils me manquent beaucoup car je ne les ai pas revus depuis le confinement. Un dernier merci à Jean Paul qui patiente mais pas toujours en silence. Il n'est pas un jour où il ne me dit pas « tu n'es jamais là » ... Il a raison. Non seulement je mets plus de temps pour faire le marché mais en plus il sait quand je pars mais rarement quand je rentre.

Je vais m'arrêter là avec le regret de ne pas pouvoir vous prendre dans mes bras pour vous remercier.

Notre devise est dans notre cœur : « En Avant Toujours ». Vive Les Pavillons-sous-Bois. »

Applaudissements de l'assemblée

Discours de **Monsieur DENY** :

*« Madame le Maire,
Monsieur le Vice-Président du Sénat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,*

Le premier tour des élections municipales s'est déroulé dans des conditions exceptionnelles, celles de l'épidémie du COVID-19. Il n'est guère utile aujourd'hui de s'interroger s'il fallait les reporter, même si des personnes qui ont tenu les bureaux ont sans doute été contaminées ce jour-là malgré la mise en œuvre des consignes sanitaires. Les résultats du scrutin se trouvent donc quelque peu dénaturés. L'abstention a été record : aux Pavillons-sous-Bois 69,48 % des électeurs n'ont pas voté, soit 8 069 électeurs. La participation a donc été très faible, de 30,45 %, soit 3 536 électeurs. Sans doute, les électeurs ont eu peur de se rendre dans les bureaux de vote, des personnes, qui n'ont pas l'habitude de voter et seraient peut-être venues voter, ne se sont pas déplacées...

Mais l'abstention n'invalide pas le scrutin. La liste que vous meniez avec Monsieur DALLIER a donc recueilli 2 415 voix, soit 70,47 %. Bien moins qu'en 2014 avec 4 975 voix.

Pas de second tour et certains habitants le regrettent.

Notre liste a obtenu 19,87 % avec 681 voix, contre 1 032 en 2014, soit 17,18 % des voix. Notre liste citoyenne, solidaire et écologiste a augmenté le score et pourtant nous ne sommes encore que 3 conseillers. Il a manqué 34 voix pour qu'un 4^{ème} conseiller nous rejoigne. Nos 681 électeurs seront peu représentés au sein du Conseil Municipal. La loi est ainsi, mais elle est bien injuste car en appliquant une répartition à la proportionnelle, nous serions 7 conseillers d'Opposition. Et la liste de Laurent VIOLLEAU aurait 3 conseillers. Même à 25 vous disposeriez d'une majorité confortable.

Dans un esprit républicain, nous vous félicitons très sincèrement de votre réélection.

Concernant la représentation à l'EPT, nous poursuivons notre demande d'y être présents, même s'il vous faut concéder un poste.

Nous tenons aujourd'hui, solennellement, à saluer votre engagement et votre investissement, avec vos Adjoints et les services de la Ville, dans la situation délicate et complexe, dans ces temps si difficiles de l'épidémie que vous devez gérer.

Nous tenons à exprimer avec force notre profonde gratitude et notre vif soutien aux employés et aux cadres municipaux qui maintiennent et ont maintenu les services publics dont nos administrés ont absolument besoin, particulièrement l'aide aux personnes âgées et aux personnes fragiles. Vous avez dû engager la réouverture des écoles pour accueillir les élèves et mettre en œuvre les conditions sanitaires requises pour la sécurité des enfants, celle des enseignants et des agents municipaux.

Votre tâche est bien lourde. D'autant que nous n'oublions pas que vous le cumulez avec un poste de Conseillère Départementale. Nous considérons qu'une Ville a besoin d'un Maire à plein temps, et c'est encore plus vrai depuis la mise en place des EPT.

La vie démocratique doit donc reprendre. Le dernier Conseil Municipal date du 16 décembre 2019, il y a 5 mois. Car la séance du 27 janvier 2020 a été annulée. Le Débat d'Orientations Budgétaires, acte fondamental en démocratie, n'a pas eu lieu et le Budget Primitif 2020 n'a pas été voté.

Vous devrez affronter de grands défis qui s'annoncent pour notre Ville pour répondre aux besoins légitimes de la population, tout en maîtrisant la fiscalité et l'emprunt. Et les moyens financiers manqueront peut-être en raison de la baisse des dotations de l'État mais aussi des choix politiques budgétaires locaux antérieurs.

Nous ne partageons pas certains de vos choix politiques majeurs, que vous avez rappelés dans vos documents de campagne.

Nous ne sommes pas toutefois des « démolisseurs » et saurons reconnaître des actions positives que vous engagerez. Nous serons toujours présents pour voter favorablement les mesures que nous considérerons comme justes et utiles.

En revanche, nous saurons faire entendre notre voix pour contrer des choix contestables et proposer des mesures alternatives. Nous continuerons à exercer le mandat pour lequel nous avons été élus de façon constructive mais aussi déterminée.

Nous avons soutenu un autre projet, innovant et ambitieux et nous défendrons des propositions fortes, comme les questions du site de La Poudrette ou de l'école Robillard. Ce projet pouvait être financé, sans surendettement, contrairement à ce qui a été écrit. Il a été évalué étrangement, au même coût total que celui que vous présentiez.

Nous aurons l'occasion de discuter de ces différentes actions. Cette séance ne se prête pas à un exposé contradictoire.

Toutefois comment ne pas interroger la place de la démocratie locale dans notre Ville.

Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre de la démocratie participative en établissant un véritable dialogue avec la population pour l'associer aux prises de décision. Nous demandons d'ailleurs la retransmission via Internet des Conseils Municipaux.

Et nous souhaitons un dialogue plus important avec l'Opposition Municipale hors les séances du Conseil Municipal et les manifestations publiques. Nous vous demandons de bien vouloir prendre le temps de nous contacter et de nous solliciter régulièrement.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de votre attention. »

2020.00015 - Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 10 Adjoints au Maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de 10 Adjoints.

Pour cette nouvelle mandature, elle a souhaité que le nombre d'Adjoints soit porté à 9.

35 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, M. VIOLLEAU)

2020.00016 - Élection des Adjointes au Maire

Madame le Maire rappelle que les Adjointes au Maire sont élues au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Un délai de 2 minutes est accordé pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjointes à désigner.

Madame le Maire présente sa liste en tant que Maire : « *Ensemble pour Pavillons* » qui est remise à l'administration.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire a été déposée, il est proposé de passer à l'élection.

Madame le Maire demande à Monsieur DIALLO de procéder à l'appel.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Madame le Maire demande aux deux assesseurs, Monsieur Jean-François CHLEQ et Monsieur Yohan NONOTTE, de bien vouloir procéder au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	31
f. Majorité absolue	16

Ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste « *Ensemble pour Pavillons* ».

Madame le Maire remet les écharpes à tous les Adjointes au Maire, et prononce le nom de chaque Adjoint dans l'ordre de la liste adoptée par le Conseil Municipal :

<i>Monsieur Yvon ANATCHKOV</i>	<i>Premier Adjoint</i>
<i>Madame Christine GAUTHIER</i>	<i>Deuxième Adjointe</i>
<i>Monsieur Marc SUJOL</i>	<i>Troisième Adjoint</i>
<i>Madame Annick GARTNER</i>	<i>Quatrième Adjointe</i>
<i>Monsieur Patrick SARDA</i>	<i>Cinquième Adjoint</i>
<i>Madame Françoise RAYNAUD</i>	<i>Sixième Adjointe</i>
<i>Monsieur Serge CARBONNELLE</i>	<i>Septième Adjoint</i>
<i>Madame Geneviève SIMONET</i>	<i>Huitième Adjointe</i>
<i>Madame Sabrina ASSAYAG</i>	<i>Neuvième Adjointe</i>

Madame le Maire poursuit en précisant que chaque élu trouvera sur sa table, une copie reliée de la charte de l' élu local ainsi que les dispositions législatives et réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales qui définissent les conditions d'exercice du mandat d' élu. Elle les invite à les parcourir avec attention et procède à la lecture des articles, comme le prévoit la loi :

Charte de l'élu local

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Les Adjoints au Maire étant dorénavant installés dans leur fonction, Madame le Maire propose de suivre l'ordre du jour de la séance.

2020.00017 - Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que lorsque le mandat du Maire en exercice se termine, la délégation accordée par le Conseil Municipal cesse de produire ses effets. Le Conseil Municipal doit donc prendre une nouvelle délibération s'il entend déléguer au nouveau Maire des compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la Commune. C'est l'objet de la présente délibération.

35 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, M. VIOLLEAU)

- **Élection des représentants de la commune des Pavillons-sous-Bois au sein du Conseil de Territoire**

Madame le Maire précise que contrairement à ce qui était indiqué dans la convocation, le Conseil Municipal ne procédera pas, ce soir, à l'élection des représentants de la Commune au sein du Conseil de Territoire. Cette élection est reportée, pour des raisons administratives, au prochain Conseil Municipal prévu le 8 juin.

2020.00018 - Convention de mise à disposition de tablette numérique dans le cadre de la dématérialisation des convocations aux séances du Conseil Municipal, des commissions communales et, le cas échéant, d'autres instances municipales

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire a souhaité ajouter cette délibération à l'ordre du jour afin que le Conseil Municipal puisse, dès le prochain Conseil, qui aura lieu le 8 juin, recevoir les documents en version dématérialisée.

Monsieur DENY demande, en ce qui concerne l'élection des représentants de la commune des Pavillons-sous-Bois au sein du Conseil de Territoire, si l'Opposition Municipale pourra présenter une liste le jour même de la séance ou s'il faut la présenter avant.

Madame le Maire confirme que la liste pourra être présentée le jour même en séance.

35 votants – Vote à l'Unanimité

Madame le Maire rappelle que les assesseurs et le secrétaire de séance doivent signer le procès-verbal de ce Conseil ainsi que le tableau de proclamation des résultats auprès de l'administration.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tablettes mises à disposition par la Ville, Madame le Maire invite les élus qui en ont déjà une à rejoindre Monsieur Gérald CLAVERYS, Directeur de l'Informatique, à l'entrée de la salle, pour signer la convention adoptée en cours de séance ainsi que l'attestation de remise pour ce nouveau mandat.

Pour les nouveaux élus, un rendez-vous a été fixé avec le Service Informatique pour la remise de la tablette, la signature de la convention et la formation.

Madame le Maire précise que le Conseil Municipal du 8 juin prochain, à 20h00, se déroulera également dans la salle Mozart.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21 H 07.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 17 août 2020.

Le Maire,
Conseillère Départementale

Katia COPPI